

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF
LE PRÉSIDENT DE LA XIII^e CHAMBRE

ARRÊT RECTIFICATIF

n° 259.766 du 17 mai 2024

A. 237.939/XIII-9871

En cause : **la société anonyme SOGETOUR,**
ayant élu domicile chez
M^e Francis HAUMONT, avocat,
chemin du Stocquoy 1
1300 Wavre,

contre :

la Région wallonne, représentée
par son Gouvernement,
ayant élu domicile chez
M^e Pierre MOËRYNCK, avocat,
avenue de Tervueren 34/27
1040 Bruxelles,

Partie intervenante :

la société coopérative à responsabilité limitée de droit public
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE
DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG,
ayant élu domicile chez
M^e Jean-François CARTUYVELS, avocat,
boulevard du Midi 29
6900 Marche-en-Famenne.

I. Objet de la requête

Par une requête introduite le 16 décembre 2022 par la voie électronique, la partie requérante demande l'annulation de l'arrêté du 14 septembre 2022 par lequel le ministre de l'Aménagement du territoire décide que le site du Musée Victory à Messancy est à réaménager.

II. Procédure

Un arrêt n° 259.592 daté erronément du 23 avril 2023 a donné acte du désistement.

ECLI:BE:RVSCE:2024:ARR.259.766

XIIIrect - 9871 - 1/2

Il est fait application des dispositions relatives à l'emploi des langues, inscrites au titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.

III. Rectification d'erreurs matérielles

Deux erreurs matérielles se sont glissées dans l'arrêt n° 259.592, précité.

Il convient de les rectifier de la manière indiquée au dispositif du présent arrêt.

**PAR CES MOTIFS,
LE CONSEIL D'ÉTAT DÉCIDE :**

Article unique.

Aux pages 1 et 3 de l'arrêt n° 259.592, il y a lieu de remplacer « 23 avril 2023 » par « 23 avril 2024 ».

Ainsi prononcé à Bruxelles le 17 mai 2024, par la XIII^e chambre du Conseil d'État, composée de :

Luc Donnay,
Thierry Blanjean,

conseiller d'État, président f.f.,
greffier.

Le Greffier,

Le Président,

Thierry Blanjean

Luc Donnay